

6 SEPTEMBRE 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 6 septembre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-09-387 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 septembre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-09-388 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} août 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-09-389 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 août 2011
 - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'août 2011
 - 2011-09-390 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 août 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2011-09-391 4.1 Motion de remerciements et de reconnaissance aux propriétaires du

6 septembre 2011

Restaurant Les délices de la table

2011-09-392 4.2 Participation d'élus municipaux à des formations obligatoires en éthique

5. **RÈGLEMENTS**

2011-09-393 5.1 Adoption du second projet de règlement numéro 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage

2011-09-394 5.2 Adoption du règlement numéro 978-01-2011 modifiant le règlement sur la discipline des policiers

6. **AFFAIRES COURANTES**

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-09-395 6.1.1 Adoption des amendements budgétaires au 2 septembre 2011

N.M. 6.1.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2010

2011-09-396 6.1.3 Octroi d'un contrat de location d'une imprimante multifonctions

6.2 TRAVAUX PUBLICS

2011-09-397 6.2.1 Autorisation à la vidange et valorisation des boues des étangs aérés

2011-09-398 6.2.2 Autorisation de signature d'une entente avec la municipalité de Brigham pour la réalisation de travaux de pavage sur le chemin Magenta

6.3 SERVICES TECHNIQUES

2011-09-399 6.3.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec 9234-8523 Québec inc relatif à un projet immobilier situé sur le lot 4 161 323

2011-09-400 6.3.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Développement GLC inc., relatif au projet immobilier « Le B»

6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

2011-09-401 6.4.1 Autorisation de signature d'une entente avec la ville de Cowansville pour la desserte en activités aquatiques

2011-09-402 6.4.2 Modification à la signalisation sur la rue Shefford pour la journée de l'Halloween

2011-09-403 6.4.3 Achat et installation d'un nouveau déshumidificateur au Centre sportif de Bromont

2011-09-404 6.4.4 Gratuité de temps de glace accordé aux employés municipaux

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.6 GREFFE

6 SEPTEMBRE 2011

2011-09-405	6.6.1	Mandat pour la tenue de la vente pour défaut de paiement de taxes foncières
2011-09-406	6.6.2	Autorisation au trésorier d'encherir lors de la vente pour défaut de paiement de taxes foncières
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-09-407	6.7.1	Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 200, rue Champlain
2011-09-408	6.7.2	Demande de dérogation mineure pour un lot sis au 210, rue des Irlandais
2011-09-409	6.7.3	Reconnaissance de droits acquis et autorisation d'émission de permis et certificats pour des travaux de réfection à des ouvrages existants au 50, chemin des Carrières
2011-09-410	6.7.4	Cession du lot 4 420 934, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, chemin du Lac Gale, pour des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
2011-09-411	6.9.1	Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de Bromont
2011-09-412	6.9.2	Confirmation au poste de greffière
2011-09-413	6.9.3	Embauche au poste de greffier adjoint
2011-09-414	6.9.4	Embauche au poste de technicien en génie civil
N. M.	6.9.5	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	6.10	TOURISME
2011-09-415	6.10.1	Projet de signalisation périphérique dans le secteur du Vieux-Village
2011-09-416	6.10.2	Travaux de nettoyage après sinistre au Bureau d'accueil touristique
	7.	DIVERS
2011-09-417	7.1	Soutien financier à l'organisme Opération Nez Rouge
2011-09-418	7.2	Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau
	7.3	VACANT

6 septembre 2011

- 2011-09-419** **7.4** Installation d'oriflammes publicisant la Foire environnementale du
Projet Écosphère sur la rue Shefford
- 2011-09-420** **7.5** Participation à la 15^e dégustation de Pâtés Chinois
- 8.** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M.** **8.1** Certificat des résultats du registre tenu sur le règlement d'emprunt
numéro 987-2011
- N.M.** **8.2** Résolution de la municipalité de Brigham
- N. M.** **8.3** Résolution de la ville de Lac-Brome
- N.M.** **8.4** Procès-verbal de l'assemblée du 16 août 2011 de la MRC Brome-
Missisquoi
- N.M.** **8.5** Dépôt par la greffière d'un procès-verbal de correction no 2011-09-
06-3
- N.M.** **8.6** Dépôt par la mairesse d'un bilan de la situation concernant les
pluies abondantes de 2011
- 9.** **AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2011-09-421** **11.** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIERE,
JOANNE SKELLING, AVOCATE, OMA

2011-09-387

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6
septembre 2011 avec modification par le retrait du sujet 7.3 Soutien financier
à la Fédération équestre du Québec.

ADOPTÉE

2011-09-388

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} AOÛT 2011**

6 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} août 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-09-389

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT
2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 août 2011, au montant de **1 668 280,89 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Faits saillants :

<u>Chèque no.</u>	
2374	Paiement de 50 000,00\$ à la Société d'Agriculture du Comté de Shefford pour une contribution.
2387	Paiement de 36 176,20\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
2472	Paiement de 30 800,00\$ à Sylvianne Bernier in trust pour l'achat d'une servitude.
2529	Paiement de 56 389,52\$ à Construction DJL inc. pour l'achat de pierre et la réfection de rues.
2543	Paiement de 39 869,44\$ à Calclo inc. pour l'épandage d'abat-poussière.
2559	Paiement de 23 939,07\$ à Lignes de stationnement Rivard pour le lignage des rues.
2616	Paiement de 46 839,89\$ à BPR-Infrastructure inc. dont 30 474,95\$ pour les services d'ingénierie de la réfection du ponceau du Boulevard Bromont.
2621	Paiement de 45 973,39\$ à Classement Luc Beaudoin inc. pour l'achat du système d'étagères des archives.
2677	Paiement de 60 722,03\$ à Services EXP inc. pour les services d'ingénierie du remplacement de diverses conduites d'aqueduc.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

6 septembre 2011

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS D'AOÛT 2011**

2011-11-390

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 AOÛT 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 août 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 août 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

2011-09-391

**MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE RECONNAISSANCE AU
RESTAURANT LES DÉLICIES DE LA TABLE**

Attendu que Charles et Nadine Marin sont arrivés de France en 1983 pour travailler à l'Auberge Bromont, où M. Marin a obtenu la cotation de «4 fourchettes» et une belle renommée culinaire à travers la province;

Attendu qu'après 13 ans à la tête de l'Auberge en tant que Chef exécutif et directeur général, monsieur Marin et son épouse deviennent propriétaires du Restaurant Les Délices de la Table ayant pignon sur la rue Shefford;

Attendu que M et Mme Marin débutent alors une magnifique aventure issue de leur passion pour la «bonne mangeaille» dont bénéficiera leur clientèle composée tant de la population que de touristes et visiteurs de passage à Bromont;

Attendu que le 27 août dernier, le Restaurant Les Délices de la Table fermait définitivement ses portes, mettant ainsi fin à 12 années de délicieux petits plats et à plus de 40 ans d'expérience et de succès gastronomique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal de la ville de Bromont transmette à Charles et Nadine Marin ses remerciements les plus sincères pour toutes ces années de

6 SEPTEMBRE 2011

loyaux services en tant que restaurateurs et traiteurs, ainsi que ses meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite auprès de leurs proches.

ADOPTÉE

2011-09-392

**PARTICIPATION DES ÉLUS MUNICIPAUX À DES
FORMATIONS OBLIGATOIRES EN ÉTHIQUE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit qu'une formation portant sur l'éthique doit être suivie par tous les élus municipaux avant le 2 juin 2012;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil souhaitent s'inscrire à certaines formations offertes suivant leurs disponibilités et préférences;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les conseillères et conseillers Réal Brunelle, Marie-Claude Cabana, Marie-Ève Lagacé, Diane Perron, Anie Perrault, Jacques Lapensée et la mairesse Pauline Quinlan, à participer à l'une des formations «L'éthique et la déontologie en matière municipale» offerte par *l'Union des municipalités du Québec* ou «Développer le comportement éthique» de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* qui auront lieu respectivement le mercredi 19 octobre 2011, à Cowansville et le samedi 5 novembre 2011, à Bromont ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de repas et de déplacements des élus dans le cadre de leur participation auxdites formations.

ADOPTÉE

2011-09-393

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 876-71-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES GRILLES DES
ZONES C04-422 ET C04-428 POUR Y PERMETTRE L'USAGE C2
(MIXTE)**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement numéro 876-71-2011 a été donné à la séance du 1^{er} août 2011 suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte) »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce jour à l'égard dudit projet de règlement;

6 septembre 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le second projet de règlement numéro 876-71-2011 intitulé «°Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)».

ADOPTÉE

2011-09-394

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 978-01-2011 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2010 SUR LA DISCIPLINE DES
POLICIERS
DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'avis de motion du projet de règlement numéro 978-01-2011 a été donné à la séance de ce Conseil tenue le 16 mai 2011, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 978-01-2011 modifiant le règlement numéro 978-2010 sur la discipline des policiers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-09-395

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU
2 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier en date du 2 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 2 septembre 2011, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

6 SEPTEMBRE 2011

N.M.

**DÉPÔT PAR LE TRÉSORIER DES INDICATEURS
DE GESTION 2010**

2011-09-396

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE IMPRIMANTE
MULTIFONCTIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la location d'une imprimante multifonctions pour les services de l'hôtel de ville;

ATTENDU l'offre soumise par la compagnie Xerox pour la location de l'équipement pour une période de soixante (60) mois ;

ATTENDU la récupération de l'équipement existant afin de le transférer au service de police ainsi que la rationalisation des équipements d'impression existants qui feront en sorte d'augmenter l'efficacité à un coût comparable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la location d'une imprimante multifonction ColorQube de marque Xerox pour un coût mensuel de **185,93 \$ plus les taxes applicables** et ce, pour une période de 60 mois;

D'autoriser la greffière à signer le contrat de location-bail et toute documentation afférente pour et au nom de la Ville de Bromont;

QUE les sommes payables pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2011-09-397

**AUTORISATION À LA VIDANGE ET VALORISATION DES BOUES
DES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la vidange des boues des étangs aérés;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont détient toutes les autorisations du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) permettant la vidange et la valorisation des boues sur une plate forme adjacente aux étangs;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux aménagements du site, du pompage et de la mise en sac sont estimés à environ 246 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA**

6 septembre 2011

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont autorise le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 246 000\$ afin de permettre au service des travaux publics de procéder aux travaux de vidange et de valorisation des boues, le tout en conformité avec les exigences du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

2011-09-398

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN MAGENTA

Attendu que des travaux de pavage sont prévus en 2011 sur le chemin Magenta et qu'un contrat a été octroyé à cette fin à Construction DJL à un coût total de 93 581,25 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que la rue Magenta est mitoyenne en ce que son côté nord est situé sur le territoire de la ville de Bromont alors que son côté sud est situé sur le territoire de la municipalité de Brigham;

Attendu que les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer pour mettre en commun des biens et des services et réaliser conjointement des travaux en minimisant les coûts reliés à ces services ;

Attendu que la ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure une entente intermunicipale visant réalisation des travaux de pavage sur le chemin Magenta;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Brigham relativement au partage à parts égales des coûts de réalisation des travaux de pavage sur le chemin Magenta, le tout conformément au projet d'entente soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2011-09-399

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 9234-8523 QUÉBEC INC RELATIF À UN PROJET IMMOBILIER SITUÉ SUR LE LOT 4 161 323

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation du projet immobilier situé sur le lot 4 161 323 ;

6 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à « 9234-8523 Québec inc. » de réaliser les travaux municipaux pour du projet immobilier situé sur le lot 4 161 323;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2011-PRB-19 entre la *Ville de Bromont* et « 9234-8523 Québec inc. » relatif aux travaux municipaux du projet immobilier situé sur le lot 4 161 323 satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer pour et au nom de la ville de Bromont, le protocole d'entente P2011-PRB-19 à intervenir avec **9234-8523 Québec inc.** pour le projet immobilier situé sur le lot 4 161 323, le tout conformément au projet d'entente soumis au soutien des présentes et conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

2011-09-400

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
DÉVELOPPEMENT GLC INC., RELATIF AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX POUR LE PROJET IMMOBILIER « LE B »**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation du projet immobilier « Le B »;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à « Développement GLC inc. » de réaliser les travaux municipaux pour du projet immobilier « LE B »;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2011-LEB-18 entre la *Ville de Bromont* et « *Développement GLC inc.* » relatif aux travaux municipaux du projet immobilier « LE B » satisfont les deux (2) parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services techniques à signer pour et au nom de la ville de Bromont, le protocole d'entente P2011-LEB-18 à intervenir avec « *Développement GLC inc.* » relatif aux travaux municipaux du projet immobilier « LE B », le tout conformément au projet d'entente soumis au soutien des présentes et conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

6 septembre 2011

2011-09-401

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA
VILLE DE COWANSVILLE
POUR LA DESSERTE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES**

Attendu que la ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les cités et villes afin de conclure une entente intermunicipale en matière de loisirs;

Attendu que la ville de Bromont souhaite offrir à sa population des activités aquatiques de qualité, accessibles et variées, au meilleur coût possible, par le biais d'une telle entente;

Attendu le projet d'entente triennal présenté par la ville de Cowansville à la ville de Bromont en matière de loisirs couvrant exclusivement les activités aquatiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, le projet d'entente intermunicipale avec la ville de Cowansville relativement à la desserte de la population bromontoise en activités aquatiques, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-09-402

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION SUR LA RUE SHEFFORD
POUR LA JOURNÉE DE L'HALLOWEEN**

ATTENDU QU'au cours de la soirée de l'Halloween, de nombreuses familles circulent sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE sur une artère principale comme la rue Shefford, il y a beaucoup de circulation automobile;

ATTENDU QUE par mesure de sécurité, il est important de favoriser une cohabitation harmonieuse entre la circulation automobile et l'achalandage des piétons;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'interdire le stationnement sur la rue Shefford entre l'intersection Gaspé et John-Savage entre 16 h et 22 h, le lundi 31 octobre 2011, à l'occasion de l'Halloween;

6 SEPTEMBRE 2011

D'installer un arrêt obligatoire temporaire au coin de la rue Shefford et John-Savage pour la même période;

De fermer à la circulation automobile un tronçon de la rue John Savage, soit de l'intersection de la rue Shefford jusqu'au stationnement du Centre culturel St-John, afin de permettre que les véhicules de police et des camions incendie y soient stationnés, pour la même période;

D'autoriser la Directrice du SLCVC ou le représentant qu'elle désigne, à faire toutes les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir les autorisations relatives à l'installation, sur la rue Shefford, de la signalisation temporaire telle que montrée au plan joint en annexe des présentes;

D'autoriser le Directeur des travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire requise aux fins des présentes;

D'autoriser le personnel habilité du Service de police, à émettre des contraventions en cas de non-respect des interdictions temporaires de stationner ou de non-respect de la signalisation temporaire.

ADOPTÉE

2011-09-403

ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉSHUMIDIFICATEUR AU CENTRE SPORTIF DE BROMONT

ATTENDU QUE l'opération d'un aréna nécessite la déshumidification de son enceinte;

ATTENDU QUE l'un des deux (2) déshumidificateurs de l'aréna de la Ville datant de 1976 n'est plus en état de fonctionner et que le volume à déshumidifier excède la capacité d'un seul appareil;

ATTENDU QUE le remplacement de cet appareil permettra un changement technologique positif;

ATTENDU QUE la dépense afférente aux présentes ne figurait pas au budget 2011 d'opération et d'immobilisation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC);

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une somme maximale de 19 433 \$ plus les taxes applicables au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour l'achat et l'installation d'un déshumidificateur dans l'aréna du Centre sportif de Bromont, laquelle sera dépensée conformément au processus d'octroi contractuel prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire de 19 433 \$ plus les taxes applicables à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition et d'installation, lequel est remboursable sur une période de trois (3) ans.

6 septembre 2011

ADOPTÉE

2011-09-404

**GRATUITÉ DE TEMPS DE GLACE POUR LES
EMPLOYÉS (ES) MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite contribuer au mieux-être de son personnel par la pratique d'activités sportives et au développement de relations interpersonnelles dans un contexte autre que le travail;

ATTENDU QUE le temps de glace demandé est actuellement disponible, soit les 30 septembre 2011, 21 octobre 2011, 18 novembre 2011, 16 décembre 2011, 20 janvier 2012, 17 février 2012, 16 mars 2012, de 11h30 à 13h;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder gratuitement 10 heures 30minutes (10h30) de temps de glace au Centre sportif de Bromont entre septembre 2011 et mars 2012 (30 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2011, 20 janvier, 17 février et 16 mars 2012) pour la pratique du hockey par des membres du personnel municipal cadre et syndiqué;

De faciliter la libération du temps de travail des employés participants à cette activité dans la mesure où toute absence s'effectue conformément aux dispositions syndicales et contractuelles en vigueur.

ADOPTÉE

2011-09-405

**MANDAT DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE TAXES FONCIÈRES**

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes de l'année 2010 demeurent impayées ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la greffière, Me Joanne Skelling, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le vendredi 21 octobre 2011 à 13 h 30 et ce, en la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont;

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

6 SEPTEMBRE 2011

ADOPTÉE

2011-09-406

**AUTORISATION AU TRÉSORIER D'ENCHÉRIR À LA VENTE
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES**

Attendu que des immeubles pourront être vendus le 21 octobre 2011 dans le cadre de la procédure de vente pour non paiement de taxes si lesdites taxes ne sont pas entièrement payées en capital, intérêts et frais;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le trésorier à enchérir sur les immeubles décrits à la liste déposée devant ce Conseil en date de ce jour et précisant les immeubles sur lesquels des taxes imposées pour l'années 2010 sont impayées en tout ou en partie;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le directeur des services administratifs, des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, à agir pour et au nom de la Ville de Bromont de manière à ce qu'il puisse enchérir et acquérir des immeubles vendus lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes devant se tenir le vendredi 21 octobre 2011 à 13 h 30 et ce, en la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont;

Que dans le cas où la Ville deviendrait adjudicataire, elle ne soit pas tenue de payer le montant de l'adjudication immédiatement.

ADOPTÉE

2011-09-407

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN PROJET DE
CONDO-HÔTEL AU 200, RUE CHAMPLAIN**

Attendu que le PIIA du bâtiment du 200, rue Champlain a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (résolution no 2010-11-29) et une approbation du conseil municipal, tel que montré au plan suivant :

6 septembre 2011



Attendu que la Ville effectue actuellement une étude de configuration du boulevard Bromont et que la première entrée charretière prévue au plan initial est problématique pour les scénarios de réaménagement futurs de l'intersection;

Attendu que la fermeture de cette entrée et de celle sur la rue Champlain permettent l'aménagement de stationnements dissimulés derrière un talus et un écran végétal beaucoup plus intéressants pour le domaine public;

Attendu toutefois que cette option nécessite l'obtention d'une dérogation mineure (2011-07-07) afin de réduire l'espace libre entre la ligne avant du terrain et le stationnement de 4,5 m à 1,5 m;

Attendu que la localisation du terrain avec trois façades sur rue nécessite également qu'une dérogation mineure soit accordé afin d'augmenter le nombre de stationnements permis dans la cour avant d'un bâtiment commercial à plus de 50%;

Attendu que le plan d'aménagement paysager déposé précédemment pourra être complété avec la nouvelle configuration et sera même mieux intégré au milieu;

Attendu également que la nouvelle configuration permettra d'éliminer les stationnements initialement prévus adjacents au lot résidentiel voisin, favorisant une meilleure cohabitation des usages;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 24 août 2011, d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

6 SEPTEMBRE 2011

D'accorder une dérogation mineure afin de réduire l'espace libre entre la ligne avant du terrain et le stationnement de 4,5 m à 1,5 m et d'augmenter le nombre de stationnements permis dans la cour avant à plus de 50% pour un bâtiment commercial situé au 200, rue Champlain.

ADOPTÉE

2011-09-408

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À
L'ÉTENDUE EN FRONT MINIMALE D'UN LOT
SITUÉ AU 210, RUE DES IRLANDAIS**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure (2011-07-06) relative à l'étendue en front minimale d'un lot situé au 210, rue des Irlandais a été présentée;

Attendu que cette dérogation vise à réduire le frontage exigé de 60 mètres à 50 mètres afin d'augmenter la distance entre les limites de propriété de deux immeubles appartenant à ce jour au même propriétaire;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant puisque les limites actuelles des lots réduisent la valeur marchande de ses propriétés et ses opportunités d'aliénation;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 24 août 2011, d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation mineure afin de réduire l'étendue en front minimale requise de 60 mètres à 50 mètres pour le lot sis au 210, rue des Irlandais, permettant ainsi d'augmenter la distance entre les limites de propriété de deux (2) immeubles appartenant à ce jour au même propriétaire.

ADOPTÉE

2011-09-409

**RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS ET AUTORISATION
D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS POUR DES TRAVAUX
DE RÉFECTION À DES OUVRAGES EXISTANTS
AU 50, CHEMIN DES CARRIÈRES**

ATTENDU QUE les travaux de déblais et de remblais exécutés en 2001 et 2002 et visant la création de deux lacs aménagés à même le lit d'un cours

6 septembre 2011

d'eau naturel à débit régulier ont été réalisés sans l'obtention préalable de permis et certificats d'autorisation de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'à l'époque, lesdits travaux ne contrevenaient pas à la réglementation de la Ville de Bromont alors en vigueur au moment de l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QUE l'émission des permis et certificats d'autorisation requis par la réglementation de la Ville de Bromont étaient en attente des conclusions de procédures entreprises par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QU'en raison des délais importants s'étant écoulés entre 2002 et l'évènement survenu en avril 2011, le MDDEP reconnaît par prescription des droits acquis aux ouvrages réalisés en 2002 et existants en avril 2011;

ATTENDU QU'en tenant compte de la prescription des ouvrages par le MDDEP, le Centre d'expertise hydrique du Québec reconnaît l'existence des ouvrages et confirme leur compétence et juridiction relativement à ces ouvrages;

ATTENDU QU'en raison de la nature des ouvrages et des impacts environnementaux importants et dans le but d'éviter des dommages à l'environnement et aux propriétés situées en contrebas, il est pertinent de reconnaître des droits acquis aux ouvrages visés et d'autoriser l'émission des permis et certificats requis à la réalisation des travaux proposés dans le rapport d'expertise de la firme « Aqua Berge Inc » daté du 18 juillet 2011, ainsi qu'à ceux exigés par les instances ayant compétences;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître par les présentes et en raison de la nature des ouvrages et d'impacts environnementaux importants, des droits acquis par prescription aux ouvrages actuellement existants sur les cours d'eau situés au 50, chemin des Carrières, lesquels furent réalisés en 2002 avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 876-2003;

D'autoriser l'émission des permis et certificats requis à la réalisation des travaux proposés dans le rapport d'expertise de la firme « Aqua Berge Inc » du 18 juillet 2011 ainsi qu'à ceux exigés par les instances ayant compétence.

ADOPTÉE

2011-09-410

**CESSION DU LOT 4 420 934, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, CHEMIN DU LAC
GALE, POUR DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur André Caron est propriétaire du lot 2 929 158, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, qui fut

6 SEPTEMBRE 2011

remplacé par les lots 4 420 932 à 4 420 934, des susdits cadastre et circonscription foncière, par une opération cadastrale;

ATTENDU QU'un permis de lotissement portant le numéro 2009-10031 fut émis afin de permettre l'opération cadastrale;

ATTENDU QUE l'émission du permis de lotissement était conditionnelle à la cession du lot 4 420 934, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour satisfaire aux exigences du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003, en vertu des articles 16 et suivants, en regard de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QU'un projet d'acte de cession fut préparé par Me Sylviane Bernier, notaire, rencontrant la condition de l'émission du permis de lotissement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 4 420 934, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de cinq mille six cent trente et un mètres carrés et six dixièmes (5 631,6 m²);

Que cette cession est faite en considération de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003;

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière, ou le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-09-411

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la lettre d'entente soumise au soutien des présentes et d'autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse et madame Marie-Jérôme Hanoul,

6 septembre 2011

directrice des ressources humaines, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers et policières de Bromont.

ADOPTÉE

2011-09-412

**CONFIRMATION DE ME JOANNE SKELLING
AU POSTE DE GREFFIÈRE**

ATTENDU QUE Me Joanne Skelling occupe le poste de greffière à la ville de Bromont depuis le 1^{er} mars 2011 ;

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai de six (6) mois, madame Skelling a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que monsieur Joyal, directeur des services administratifs, des finances et trésorier, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer madame Skelling à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer Me Joanne Skelling au poste de greffière pour la durée de son contrat, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2011.

ADOPTÉE

2011-09-413

EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIER ADJOINT

ATTENDU la charge de travail au service du greffe et le besoin d'engager un greffier adjoint ;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et sur divers sites internet;

ATTENDU QUE le comité, composé de J. Skelling, greffière et de M.J Hanoul, directrice des ressources humaines a passé des candidats en entrevue et a fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher madame Luz Maricela Coello au poste de greffière adjointe, à compter du 7 septembre 2011 pour un contrat d'un (1) an et soit assujettie à une période de probation de trois (3) mois;

Que le statut d'emploi de madame Coello soit régi par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »;

6 SEPTEMBRE 2011

D'adopter la description de tâches jointe au soutien des présentes relativement au poste de greffier adjoint;

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Coello et d'autoriser la mairesse, madame Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2011-09-414

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU la création d'un poste de technicien en génie civil au sein des services techniques de la Ville;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE, plusieurs candidats ont été sélectionnés et ont passé une entrevue, le comité de sélection, composé de Steve Médou, directeur des services techniques et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a choisi le candidat correspondant au profil demandé, soit David Charbonneau ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher monsieur David Charbonneau au poste de technicien en génie civil, à compter du 12 septembre 2011, au taux de la classe 11, échelon embauche, selon l'échelle salariale de la convention collective en vigueur, assujetti à une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

2011-09-415

**PROJET DE REVALORISATION ET DE SIGNALISATION
PÉRIPHÉRIQUE DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE**

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles du budget octroyé par la Ville de Bromont pour la revalorisation du Vieux-Village;

ATTENDU QUE les commerçants désirent augmenter l'achalandage dans le Vieux-Village, par la réalisation d'un projet de signalisation périphérique et de proximité de leur quartier ;

ATTENDU QU'un projet de signalisation fût présenté à ce Conseil;

6 septembre 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la réalisation du projet de signalisation périphérique et de proximité dans le secteur du Vieux-Village, tel que présenté au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2011-09-416

**NETTOYAGE APRÈS SINISTRE DU BUREAU
D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE les deux parties du sous-sol du Bureau d'accueil touristique furent inondées, suite aux orages et pluies abondantes de la nuit du 21 au 22 juillet dernier;

ATTENDU QU'une estimation des coûts pour les travaux de nettoyage après sinistre et de rénovation du sous-sol du Bureau d'accueil touristique a été réalisée par des professionnels ;

ATTENDU QUE cette dépense imprévue doit être autorisée pour des fins de contrôle budgétaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 14 210 \$ à même le surplus anticipé pour la réalisation des travaux de nettoyage après sinistre et de rénovation du sous-sol du Bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

2011-09-417

**SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME OPÉRATION NEZ ROUGE
POUR LA TENUE DE LA 28^E ÉDITION**

ATTENDU QU'Opération Nez Rouge, dans sa lettre datée du 22 août 2011, sollicite de nouveau cette année le support financier de Ville de Bromont pour la tenue de la 28^e édition qui se tiendra du 2 au 31 décembre prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE

6 SEPTEMBRE 2011

**APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser un montant de **250 \$** à l'organisme Opération Nez Rouge à titre de contribution financière pour la tenue de la 28^e édition de son service de raccompagnement qui se déroulera du 3 au 31 décembre prochain;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-09-418

**APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT
STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU
QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

ATTENDU QUE la première orientation de la *Politique nationale de l'eau*, qui a été adoptée en 2002, propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

ATTENDU QUE l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant en renforcer leur protection* confirme le statut juridique de l'eau, reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques et reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

ATTENDU QU'il y a eu publication, dans les régions concernées, des avis légaux de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants (OBV) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU QU'un nombre très important d'acteurs de l'eau doivent se concerter dans chacune des zones hydrauliques;

ATTENDU QUE des ressources humaines importantes sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE les OBV qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* possèdent une expertise en la matière;

6 septembre 2011

ATTENDU QUE les ressources financières accordées aux OBV depuis 2002 représentent 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, ce qui n'équivaut qu'à 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2009 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QU'il y a absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des OBV;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- L'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- Par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP.

ADOPTÉE

2011-09-419

**INSTALLATION D'ORIFLAMMES SUR LA RUE SHEFFORD
ANNONÇANT LA FOIRE ANNUELLE DU PROJET ÉCOSPHÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne en tant que leader régional en matière de développement durable et est en processus de consultation publique en vue d'élaborer un plan de développement durable pour la communauté ;

ATTENDU QUE Projet Écosphère tiendra sa Foire annuelle le 24 et 25 septembre prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire appuyer le Projet Écosphère, qui organise depuis 2006 cette foire environnementale dans la MRC Brome-Missisquoi, en lui accordant de la visibilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service des Travaux publics à installer sur la rue Shefford pendant la semaine précédant l'événement, un maximum de six (6) oriflammes annonçant la tenue de la 6^e édition de la Foire de l'environnement et de l'habitation saine au Lac Brome, organisée par le Projet Écosphère, les 24 et 25 septembre 2011.

ADOPTÉE

6 SEPTEMBRE 2011

2011-09-420

PARTICIPATION À LA 15^E DÉGUSTATION DE PÂTÉS CHINOIS

ATTENDU QUE la 15^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation Horace-Boivin se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 14 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE le coût des billets est de cinquante dollars (50 \$) par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets permettant à des représentants de la Ville de participer à la 15^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation Horace-Boivin, laquelle dégustation se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 14 septembre 2011;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE TENU
SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 987-2011**

N.M.

**DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ
DE BRIGHAM**

N.M.

DÉPÔT D'UNE RÉSOLUTION DE LA VILLE DE LAC-BROME

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 AOÛT 2011
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

N.M.

**DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU PROCÈS-VERBAL DE
CORRECTION NO 2011-09-06-3**

6 septembre 2011

N.M.

**DÉPÔT PAR LA MAIRESSE D'UN BILAN DE LA SITUATION
CONCERNANT LES PLUIES ABONDANTES DE 2011**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-et-un (21) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Un résident de la rue du Charpentier, fait état d'un fossé ouvert dans son secteur. L'eau s'y accumule à chaque fois qu'il y a de fortes précipitations. Il demande au Conseil où en sont rendues les visites afin de constater les dommages des récentes pluies.

Un résident de la rue Shefford questionne l'assemblée afin de savoir s'ils connaissent réellement l'histoire de la construction du développement domiciliaire et du golf du Parcours Vieux Village lesquels ont été selon lui construits sur une « swamp » (zone marécageuse), il ne faudrait donc pas se surprendre que les citoyens du Parcours du Vieux Village soient inondés.

Un résident des Victoriennes demande au Conseil pour quelle raison la canalisation du réseau des eaux pluviales ne figure pas dans les priorités de la Ville.

Un autre résident de la phase I des Victoriennes a une question sur les réseaux d'égouts et pluviaux, à savoir s'il existe des règles ou des règlements qui sont imposés aux promoteurs et aux entrepreneurs qui construisent sur notre territoire. Il demande aussi si un suivi rigoureux est fait afin de s'assurer que les règles et règlements sont suivis et appliqués.

Un résident de la rue du Charpentier fait deux interventions concernant les priorités de la ville ainsi que la croissance générale de Bromont. Il ne veut pas que payer des taxes dans le but de maximiser les revenus de la municipalité, il croit qu'il doit y avoir un niveau de services de base. Il mentionne de plus aux membres du Conseil qu'il a pris l'initiative de déboucher un égout à ciel ouvert à l'aide d'une pelle. Il présente les photos de la situation aux membres du Conseil.

Un résident de la rue des Patriotes, mentionne qu'il a subi trois (3) refoulements d'égouts depuis 2010. Il ne comprend pas pourquoi les infrastructures ne suffisent pas à la tâche. Il se demande aussi pourquoi les vannes du barrage de Lac-Brome n'ont pas été ouvertes plus tôt et dépose une lettre à l'attention du Conseil.

Une citoyenne sinistrée tente d'établir un corolaire entre les précipitations reçues lors des événements et le fonctionnement de cette pompe et les dégâts qu'elle a subis.

Un résident de la rue du Bourgmestre mentionne que son fossé est insuffisamment creux et que l'accotement est arraché. Il demande que des travaux soient effectués.

Un autre qui réside sur la rue d'Iberville mentionne que dès qu'une pluie s'abat sur la Ville, les accotements doivent être refaits avec une pépinière. Il se

6 SEPTEMBRE 2011

questionne sur les travaux qui ont été effectués depuis plus ou moins quatre (4) ans dans la montagne dans le but d'écouler l'eau.

Un résident de la rue Champlain mentionne que les événements du 5 septembre se sont aussi produits le 22 juillet dernier et il a eu pour plus de 20 000 \$. Sans vouloir être fataliste, il propose que des choses soient faites rapidement car il ne s'agit plus seulement de faire des études, cela prend trop de temps. Une résidente au 56, rue Champlain, demande si des travaux sont prévus bientôt pour la réfection de pavage endommagé.

Une citoyenne mentionne qu'à chaque fois qu'il y a de la pluie, elle perd une partie de son terrain. Elle craint pour sa sécurité et celle de ses enfants. Elle considère que le fait d'avoir des pistes et du développement domiciliaire sur la montagne a certainement un effet sur l'érosion et les terrains situés plus bas, ce qui est inquiétant.

Un résident du chemin de la Pointe, aimerait un meilleur entretien de son chemin.

Un résident de la route Pierre-Laporte a un problème d'inondation sur son terrain. Il précise que l'eau et la roche descendent sur son terrain lors de pluies abondantes.

Un résident du projet les Victoriennes, mentionne que certaines routes environnantes, particulièrement le chemin Compton, sont selon lui dangereux parce que trop étroits. Il y aurait très peu de marge de manœuvre et les fossés sont creux. Il mentionne aussi que le même scénario se passe dans le Vieux-Village. Il aimerait que la Ville y jette un coup d'œil.

Un citoyen questionne le Conseil sur les projets d'envergure de la RARCE en référence à un article récent de La Voix de l'Est relatif à l'expansion possible des activités de l'Aéroport de Bromont. Il mentionne que si on en venait à augmenter à 80 vols par jour comme à Burlington, le bruit deviendrait incommodant pour les citoyens.

Une résidente du Carré des Pins mentionne que le 5 septembre dernier, un ruisseau du secteur est sorti de son lit pour foncer vers sa maison. Elle a dû faire appel aux services du 9-1-1. Elle se demande s'il existe un plan de mesures d'urgence à la Ville de Bromont et mentionne qu'il n'y avait que 2 employés de garde aux travaux publics.

Une autre personne propose au Conseil que plus d'employés municipaux soient disponibles lors de situations d'urgence, même lors d'un congé ou d'un jour férié.

Deux autres intervenants mentionnent qu'une pompe au coin de la rue du Bourgmestre a cessé de fonctionner dans la nuit du 21 au 22 juillet 2011. A cet effet, une résidente du secteur du Vieux-Village, mentionne que l'eau a refoulé dans le sous-sol le 5 septembre car il y avait une panne électrique qui empêche la pompe située près des boîtes aux lettres sur la rue des Patriotes de fonctionner. Elle se demande s'il ne devrait pas y avoir de système de relais dans des cas semblables.

L'intervenant suivant demande si les sinistrés peuvent s'attendre à un suivi rapide de la situation suite à l'assemblée de ce soir.

6 septembre 2011

Un résident de la rue du Bourgmestre signale que le chemin Compton pourrait mener à une véritable tragédie et remet en question la sécurité des gens qui y circulent, particulièrement celle des personnes âgées.

En référence au chemin Compton, une autre personne demande pourquoi la Ville utilise désormais cette nouvelle façon de concevoir les routes.

2011-09-421

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, À 22 h 05.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le ____ septembre 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE